

Réunion du 28 juin 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ

Nombre de conseillers en exercice : 96
Nombre de présents : 77
Nombre de votants : 82

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit juin à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM. Jean-Pierre CAZALÈRE, Alain PÉDEGERT, Jean-Pierre ESCOUTELOUP, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Alice BENAVENTE, Corinne LAMARQUE, Lucien PRAT, Guy PÉMARTIN, José FLORES, Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Idelette DEMAISON, Daniel PÉDEPRAT, Benoît POURTAU-MONDOUTEY, Mathias DUCAMIN, Maryse PAYBOU, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Jean-Christophe COIG (suppléant de M. Gilles MARDELLE), Monique LARRADET, Patrick GALOPIN, Frédéric GOUAILLARDOU, Loïc COUNTRY, Patrick WARRYN, Jean-Simon LEBLANC, Marie-Christine LUPIET, Nathalie DUPLEIX, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Marlène LE DIEU DE VILLE, Bernard GOBERT, Pierre ZIEGLER, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Michel OLIVÉ, Jean NAULÉ, Stephan BONNAFOUX, Régis CASSAROUMÉ, Bertrand VERGEZ-PASCAL, Hélène BOURDEU, Françoise DANDIEU, Christian LOMBART, Jean-Luc NOURY, Véronique ETCHART, Patrice LAURENT, Corinne CARRIAT, Jean-Pierre FAYET, Anne-Lise GENNEVOIS, Françoise RAMANANTSOA, Firmin LARA, Emmanuel HANON, Joëlle BAYLE-LASSERRE, Jean-Pierre BOUNINE, Luis Miguel CONEJERO, Pierrette DOMBLIDES, Jean-Louis GROUSSET, Céline LEMBEZAT, Madeleine PICHAUREAU, Jean-Jacques SENSEBÉ, Jérôme TOULOUSE, Alain LENGLET, Nicolas LAPUYADE, Daniel BIROU, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Carole LARRIEU, Jean LABASTE, Jérôme LAY, Guy ROMAIN, Francis GRINET, Michel DUPUY, Christian MOLLES, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT, Dominique ERTAURAN, Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS : Mmes et MM. Jean-Claude MIRASSOU, Gilles LÉVÊQUE, Michel LAURIO, Amandine PAINSET (pouvoir à M. Francis GRINET), Jean-Bernard PRAT, Laurent CHERITI, Gilles MARDELLE, Hervé LAFITTE, Laurent COUBLUCQ, Jacques CLAVÉ, Lindsey DEARY, Gérard IRIART, Anita BEUSTE (pouvoir à M. Francis LARROQUE), Marie DE MORO (pouvoir à Mme Joëlle BAYLE-LASSERRE), Marc DESPLAT (pouvoir à M. Jean-Louis GROUSSET), Jacques LABORDE (pouvoir à M. Jean-Jacques SENSEBÉ), Marc PEREZ, Pierre LAFARGUE, Jean-Jacques LASCABES, Valérie CAMPAGNE-IBARCQ.

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes Bénédicte ALCETEGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

RAPPORT N° 22 : PARTICIPATION POUR VOIRIE ET RESEAUX (PVR) RANQUINE A BONNUT : APPROBATION DE L'OPERATION ET CONVENTION AVEC LA COMMUNE POUR REVERSEMENT DES SOMMES DUES PAR LA COMMUNE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

Rapporteur : M. Francis LARROQUE

Par délibération en date du 24 novembre 2011, la commune de Bonnut a fixé la Participation pour voirie et réseaux (PVR) liée à l'urbanisation des terrains riverains des chemins de Ranquine et de Darré lou Bourg.

Le coût total des travaux était alors évalué à 303 794,08 € HT répartis entre aménagement de voirie pour 120 907,62 € et amenée de réseaux pour 182 886,46 €.

Ce coût s'applique à une assiette de PVR de 26148 m², le montant au m² de la PVR à payer par les bénéficiaires est donc de 11,62 €.

Par conventionnement, le principal propriétaire a acquitté sa participation. La commune de Bonnut a réalisé les travaux d'aménage des réseaux et quatre constructions sont achevées. Toutefois, l'état de la voie non aménagée est un frein à la commercialisation des lots restants.

Pour sa part la communauté de communes intervient dans le cadre des PVR, dans son domaine de compétences, et dans les conditions fixées par la délibération du 24 janvier 2011.

Les travaux restant à réaliser consistent à l'aménagement des deux voies communales que sont les chemins de Ranquine et de Darré lou Bourg. Ils relèvent de la compétence voirie de la CCLO et sont évalués à 100 000 € HT.

Ce montant correspond à la part restant à recouvrer par la mairie de Bonnut au fur et à mesure des constructions.

Conformément à la délibération du conseil communautaire en date du 24 janvier 2011 fixant les modalités d'intervention dans ce type d'opération, il est prévu le reversement par la commune à la communauté de communes à la fin des travaux d'un montant équivalent à l'investissement réalisé.

Compte tenu de ces éléments, le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'approuver** cette opération,
- **d'inscrire** les crédits nécessaires dans le cadre du budget supplémentaire 2021,
- **d'autoriser** son Président à signer la convention avec la commune de Bonnut afin qu'elle reverse les sommes dues au titre de la PVR, convention annexée à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



Patrice LAURENT

